

Le rapport de l'UNICEF « La Situation des enfants dans le monde » célèbre les 20 ans de la Convention relative aux droits de l'enfant

Communiqué de l'UNICEF, 19 novembre 2009

jeudi 19 novembre 2009

Un numéro spécial du rapport principal de l'UNICEF « [La Situation des enfants dans le monde](#) », consacré à l'impact de la Convention relative aux droits de l'enfant et des défis qui restent à relever dans ce domaine, a été publié aujourd'hui à la veille du 20ème anniversaire de l'adoption de la Convention par l'Assemblée générale de l'ONU.

« La Convention relative aux droits de l'enfant est le traité sur les droits de l'homme le plus ratifié de l'histoire, » a déclaré la Directrice générale de l'UNICEF Ann M. Veneman. « Il a transformé partout dans le monde la façon dont les enfants sont perçus et traités. »

La Convention a été ratifiée par 193 pays. La ratification est le processus par lequel les pays décident de s'obliger à respecter les articles d'un traité international. Elle énonce un ensemble de droits de l'enfant universels, tels que le droit à une identité, à un nom et à une nationalité, le droit à l'éducation et les droits à la meilleure santé possible et à la protection contre les mauvais traitements et l'exploitation.

Ces droits reposent sur quatre principes fondamentaux : la non-discrimination ; l'intérêt supérieur de l'enfant, considération primordiale pour toutes les questions qui concernent les enfants ; les droits à la vie, à la survie et au développement ; et le respect des opinions de l'enfant.

La Convention établit également l'obligation par les gouvernements de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour faire respecter ces droits et reconnaît le rôle spécifique des parents dans l'éducation de leurs enfants.

Le rapport « *La Situation des enfants dans le monde* » insiste sur le caractère intemporel de la Convention.

Plus de soixante-dix pays ont intégré dans leurs législations nationales un code de l'enfant fondé sur les dispositions de la Convention. La sensibilisation à cette question et les activités de défense et de mobilisation en faveur de la protection de l'enfant ont nettement progressé depuis que la Convention a été ouverte à la signature il y a vingt ans.

Des progrès considérables ont été accomplis au cours de ces vingt dernières années :

- Le nombre annuel de décès d'enfants de moins de cinq ans est passé d'environ 12,5 millions en 1990 à près de 8,8 millions en 2008, ce qui représente une diminution de 28% du taux de mortalité chez les moins de cinq ans ;
- Entre 1990 et 2006, 1,6 milliard de personnes dans le monde ont pu accéder à des sources améliorées d'approvisionnement en eau ;
- Au niveau mondial, environ 84% des enfants en âge de fréquenter l'école primaire sont aujourd'hui scolarisés... et l'écart entre les sexes dans les écoles primaires est en train de se réduire ;
- Les enfants ne sont plus la face cachée de la pandémie de VIH/SIDA ;
- Des mesures importantes ont été prises pour protéger les enfants du recrutement comme soldats ou de la traite en vue de la prostitution ou de la servitude domestique ; et

- L'âge des enfants qui se marient augmente dans certains pays et le nombre de filles sujettes aux mutilations génitales diminue progressivement.

Mais, selon l'UNICEF, les droits de l'enfant sont toujours loin d'être garantis.

« Il est inacceptable que des enfants continuent à mourir de causes évitables comme la pneumonie, le paludisme, la rougeole et la malnutrition, » a dit Mme Veneman. « De nombreux enfants de la planète ne verront jamais l'intérieur d'une salle de classe et des millions sont privés de protection face à la violence, aux mauvais traitements, à l'exploitation, à la discrimination et à l'abandon. »

Les droits des filles exigent toujours une attention particulière. La plus grande partie des enfants qui ne fréquentent pas les écoles primaires sont des filles. Les filles risquent également plus d'être victimes de la violence sexuelle, de la traite ou bien d'être obligées de se marier à un âge précoce. Dans de nombreuses régions, elles ont moins de chances de recevoir les soins de santé qui sont indispensables.

Le rapport présente des textes écrits par des spécialistes des secteurs public et privé ainsi que des exemples relatifs à la situation des droits de l'enfant dans toute une gamme de pays.

Dans leurs textes, une grande partie de ces experts offrent des conseils sur le rôle que la Convention peut jouer pendant les vingt prochaines années, et au-delà, dans un monde de plus en plus peuplé, urbanisé et dont l'environnement est menacé. Le rapport offre également un ensemble de suggestions visant à garantir que la protection des droits de l'enfant continue de progresser.

Plus de 160 manifestations se déroulent dans le monde pour célébrer le 20ème anniversaire de la Convention. Le numéro spécial de « La Situation des enfants dans le monde » fait partie de la contribution de l'UNICEF à ces manifestations qui comprennent également, en collaboration avec la société civile et les pays partenaires, une commémoration mondiale et un débat qui se doit se dérouler au Siège des Nations Unies le 20 novembre.

« Le grand défi pour les prochaines 20 années est de placer fermement l'intérêt supérieur de l'enfant au cœur de toute activité humaine, » a dit Ann M. Veneman. « Il nous incombe à tous de faire respecter les droits de l'enfant à la survie, au développement, à la protection et à la participation. »

- Texte intégral de la Convention : <http://www2.ohchr.org/french/law/crc.htm>

P.-S.

A consulter sur le site d'Adéquations :

- Rubrique [Droits humains](#)
- Rubrique [Enfants](#) (comme groupe majeur pour le développement durable)
- Actualité du 7 octobre 2009 [Enfants et conflits armés, enfants et travail forcé](#)
- Actualité du 2 octobre 2009 [Parution d'un rapport de l'ONU sur la situation des petites filles dans le monde](#)
- Actualité du 10 septembre 2009 [UNICEF : Le taux de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans continue de baisser](#)